

Note de présentation brève et synthétique
du compte administratif 2019
Budget communal
COMMUNE de TOUDON



*D'un au milieu de sable, bequé et englé
de guendos, passé sur un roc du même,
sourd de la pointe de l'écus et avouant
d'une évide à cege nra du même.*

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune (www.toudon.fr)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019

I. Caractéristiques de la commune de Toudon

- ✓ Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2016) : 339
- ✓ Superficie : 18.52 km²
- ✓ Employés : 1 adjoints technique, 1 adjoint administratif
- ✓ Le conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 7 conseillers

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

- ✓ Les dépenses de la section

Chapitres	Prévisions 2019	Réalisations 2019
011 - Charges à caractère général	130 374.26 €	70 750.91 €
012 - Charge de personnel	86 700.00 €	55 360.59 €
014 - Atténuations de produits	21 000.00 €	19 674.00 €
65 - Autres charges courantes de gestion	33 564.00 €	26 508.64 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	45 000.00 €	0.00 €
042 - opérations d'ordre entre section	4 445.00 €	4 445.00 €
TOTAL	322 083.23 €	176 739.14 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 176 739.14 euros

✓ Les recettes de la section

Chapitres	Prévisions 2019	Réalisations 2019
013 - Atténuation de charges	4 000.00 €	4 151.09 €
70 - produits de service	1 000.00 €	683.00 €
73 - impôts et taxes	122 400.00 €	150 473.55 €
74 - Dotations et participations	83 770.00 €	85 678.33 €
75 - Autres produits gestion courante	27 010.00 €	30 990.00 €
77 - Produits exceptionnels	900.00 €	2 000.00 €
TOTAL	239 080.00 €	273 975.97 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (habitation et foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 273 975.97 euros

✓ Bilan pour la section de fonctionnement

En 2019, malgré les baisses de dotations de l'état, les charges exceptionnelles, il ressort que les dépenses ont été moins importantes que les recettes dégageant 97 236.83 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 002 reporté sur 2019 de 83 003.26 €, qui engendre un solde positif pour la section de de fonctionnement de 180 240.09 €

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

- ✓ Le budget d'investissement de la commune regroupe :
 - En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publics
 - En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement

- ✓ Les dépenses de la section d'investissement

Le volume total des dépenses est de 3 808.32 €. Les principales dépenses ont porté sur :

Une étude géotechnique du rocher surplombant le vieux cimetière et la maîtrise d'œuvre pour élaborer les travaux nécessaires à sa sécurisation

- ✓ Les recettes de la section d'investissement

Le volume total des recettes est de 80 288.25 €. Les principales recettes proviennent de :

Dotation cantonale 2014
FCTVA
Excédent de fonctionnement
Taxe d'aménagement

✓ Bilan pour la section d'investissement

En 2019, il ressort que les dépenses d'investissement ont été moins importantes que les recettes dégageant 76 479.93 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 001 reporté sur 2019 de 212 685.91 €, qui engendrent un solde positif pour la section de d'investissement de 289 165.84 €

IV. Conclusion pour l'ensemble du compte administratif du budget communal 2019

Le résultat de clôture présente un solde positif de 469 405.93 €

Aucun emprunt n'est en cours

La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles (hors opérations d'ordre) de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Pour 2019, la CAF se monte à 101 681.83 €

Il apparaît donc que la situation financière de la commune est saine

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés